

DÉCISION DG n° 2015-324

du **17 NOV. 2015** portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire
« Accélérateurs d'électrons pour la radiothérapie » à l'Agence nationale de sécurité du
médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4 et L.5324-1 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est créé auprès du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), pour une durée de 1 an à compter de la décision de nomination de ses membres, un comité scientifique spécialisé temporaire «Accélérateurs d'électrons pour la radiothérapie».

Article 2 : Le comité scientifique spécialisé temporaire « Accélérateurs d'électrons pour la radiothérapie» est chargé de donner un avis sur tous les éléments, documents et résultats d'études relatifs aux accélérateurs d'électrons Clinac de la société Varian, tels que prévus par la décision du 16 septembre 2015 «fixant des conditions particulières d'utilisation des accélérateurs d'électrons pour la radiothérapie Clinac versions 2 à 6 de la société Varian, et Clinac 600N de la société Varian intégrés dans les systèmes NOVALIS de la société Brainlab» ainsi que les propositions de mesures le cas échéant.

Article 3 : Les membres du comité scientifique spécialisé temporaire sont désignés par le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pour une durée de 1 an. Ces membres sont choisis en raison de leurs compétences en matière d'expertise scientifique dans le domaine traité par le comité.

Article 4 : Le secrétariat du comité scientifique spécialisé temporaire est assuré par la Direction des dispositifs médicaux de diagnostic et des plateaux techniques.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **17 NOV. 2015**

François HEBERT

Directeur général adjoint